

Date de parution

SEPTEMBRE 2019

MASSAGUEL

Feuille d'informations Municipales N°30

Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Infos
- Vie des associations



Edito

Après des vacances bien méritées, tout le monde a repris ses habitudes. A l'école les effectifs restent stables avec cette année des enfants de Massaguel mais aussi de communes voisines.

A la mairie, une nouvelle secrétaire a pris ses fonctions le 1er septembre, après un mois de stage auprès de Vanina qu'y est désormais secrétaire à Palleville. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle affectation.

En ce qui concerne les futurs projets communaux, nous avons reçu le dossier relatif à l'étude énergétique des bâtiments autour de l'école.

Cette étude confirme le bien fondé de la création d'une chaufferie bois, les économies estimées seraient de l'ordre de 9000 € par an soit un amortissement en moins de dix ans.

En ce qui concerne le transfert des compétences

Agenda:

11 novembre : commémoration de la fin de la guerre 14/18 à 11h30 au monument

Samedi 28 septembre: 30ème anniversaire des Aïnats de Massaguel

eau et assainissement à la communauté de communes, le législateur pourrait modifier les règles et repousser les délais, au plus tard en 2026.

Après un nouveau passage auprès des « Personnes Publiques Associées » le PLUI devrait être validé par le Préfet, en novembre. Ce document a pour but de réglementer l'urbanisme sur notre commune pour une période d'environ 10 ans.

D'autres projets, tel que la rénovation de la place, seront lancés dans les mois à venir, dans l'attente, avec l'ensemble du conseil nous vous souhaitons une très bonne rentrée.

Le Maire

MAIRIE: Nouveaux horaires d'ouverture au public

Lundi : 14h à 17h

Mardi : 8h30 à 12h30

Jeudi : 13h30 à 17h30

Vendredi : 9h à 13h

Le **site internet** de la commune est en ligne sous l'adresse : www.massaguel.fr

Directeur de la publication : M.ORCAN

Mise en page : M.GUARDIOLA

Edité par la Mairie de Massaguel – 29 Av. André Cabrol – 81110 MASSAGUEL

Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91

Changement au secrétariat de mairie



Vanina Catselides, est à la mairie depuis 2012, venant de Marseille, où elle travaillait dans le service des marchés publics. Il a fallu qu'elle se forme dans notre mairie de petit village où il faut tout faire et tout connaître. Elle sera remplacée par Eva Moyano Garcia qui travaille au SIRP (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique) de Lagardiolle, Lescout et St-Avit.

Horaires: lundi de 14h à 17h - mardi de 8h30 à 12h30 - jeudi de 13h30 à 17h30 - vendredi de 9h à 13h

Louis, la mémoire du village



Louis Vaissière est né en 1929, à Massaguel, où a été créée une des premières MJC, si ce n'est la première du Tarn. Robert Vidal, instituteur, en a été le fondateur en 1946 avec le volley, le théâtre et une kyrielle d'activités. «Louisou» avait à peine 20 ans quand il a commencé à s'impliquer dans cette vie associative intense avec un tas de copains : il a fait du théâtre, participé aux fêtes du village, tenu la trésorerie du club de pétanque pendant 20 ans, a fait partie du comité d'organisation du carnaval et défilé de chars ; il a aussi chanté à la chorale La Chanterelle ! Très actif, il est également à l'origine du club des Aïnats, qu'il a créé avec des amis

sur une idée du regretté Marcel Guéroult. Alors, fin septembre, Louis sera de la fête dans le cadre du 30e anniversaire du club. Louis, c'est une mémoire incroyable . À 90 ans, il se souvient de tout depuis sa jeunesse et au-delà, les noms de ceux qu'il a côtoyés depuis le début dans les activités comme dans son métier à la poste et au restaurant du village qu'il a tenu un temps. Il a fait des émules dans la famille, ses filles tenant le club de volley à bout de bras. Coté vie de famille, marié à Yvette depuis bientôt 70 ans, ils ont 3 enfants, 5 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants. Malgré des soucis de vue et de déplacement, il profite au quotidien de sa grande famille tout en restant connecté à la vie du village et à l'actualité.

Ecole : sortie aux Etangs et festività de fin d'année

La sortie de fin d'année de l'école de Massaguel devait être comme les quatre années précédentes, une sortie vélo. Pour raison de canicule, les enseignants ont finalement décidé de la transformer en sortie aux étangs de Saïx histoire de se rafraîchir dans le nouvel espace «jeux d'eau» récemment installé par la Communauté de Communes Sor et Agout à l'initiative de Michel Orcan, maire de Massaguel.

La fête de l'école, c'est bien sûr celle des enfants. Cette année, leur spectacle, l'équipe enseignante l'a voulu différent, et on peut dire que la surprise des spectateurs, parents, grands-parents et amis de l'école a été totale. Ayant bénéficié de la municipalité d'une dizaine de séances d'activités école de cirque dans l'année, ils ont mis en pratique leur savoir-faire pour le plus grand plaisir des spectateurs.



Réunions du conseil municipal

1) Plan Local D'urbanisme Intercommunal de la CCSA

Mr. le Maire rappelle que le 3 décembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sor et Agout a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- permettre une gestion cohérente du développement intercommunal en assurant le renouvellement urbain en maîtrisant les extensions en périphérie des bourgs
- se doter d'une connaissance partagée des opérations sur le territoire intercommunal, d'une expertise technique en matière d'urbanisme, de bénéficier d'une proximité de terrain et d'une autorité intercommunale au service des pétitionnaires sur l'ensemble du territoire
- se mettre en conformité avec la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

La réglementation du droit des sols a beaucoup évolué durant les dernières décennies, le projet doit s'inscrire dans les principes édictés dans l'article L.121-1 du code de l'urbanisme et doit créer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable:

a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural

b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels

Le PLUi a été arrêté (arrêt des études techniques) le 11 décembre 2018 en Conseil de communauté. Suite à cette étape, les Personnes Publiques associées sont consultées et les communes membres de la CCSA ont possibilité de rendre un avis conformément à l'article L.153-15 et R.153-5 du Code de l'urbanisme.

2) Vote des taux

Le Maire ayant exposé, le budget de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal après examen des dépenses et recettes du budget primitif de l'exercice 2019 considère qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les différentes taxes pour équilibrer ce budget.

Après discussion et délibération, les taux ne seront pas augmenter pour 2019:

taxe d'habitation: 6.55%

taxe foncière : 14.11%

taxe foncier non bâti : 69.02%

3) Changement de l'éclairage des bâtiments scolaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage dans le bâtiment scolaire.

Un devis a été demandé et le montant de ces travaux s'élève à 5 785.29€HT et 6 942.35€ T.T.C.

Une subvention pourrait être demandée pour ces travaux au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de réaliser les travaux d'éclairage le bâtiment scolaire et sollicite une subvention auprès du Conseil départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

subvention Conseil Départemental: 2 800€HT

participation communale : 2 985,29€HT

4) RIFSEEP (Régime Indemnitare)

Suite au dernier conseil municipal la commission s'est réunie afin de travailler sur les attributions des Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitare annuel (CIA). Un courrier a été envoyé au comité technique de CDG 81 pour validation. A la réception de leur avis, une délibération sera prise: les primes, pour l'ensemble des personnels de la commune, seront mise en place en septembre 2019.

5) Délibération transfert compétence eau au pas du Sant

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant la source a eu lieu à Massaguel le 28 mars. Etaient présents : M Maurel du bureau d'études « scherz'eau », l'ARS, la commune de Verdalle, Adour Garonne, le département et une technicienne du SANT. Afin de réduire les coûts il est proposé par les services de l'état, de transférer l'eau de la source de Massaguel sur la station de filtrage de Frayssinet. Au vu des coûts élevés et en vue de la prise prochaine de la compétence eau par la CCSA, monsieur le Maire propose de délibérer pour transférer le budget de l'eau au Syndicat du Sant au 1er janvier 2020. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil vote en faveur du transfert de la compétence.

6) Source Bergieu

La commune a engagé une procédure de mise en place des périmètres de protection du captage de Bergieu qui a fait l'objet d'un arrêté d'utilité publique pris en novembre 2013. La mise en conformité physique des périmètres du captage doivent être exécutés dans les plus brefs délais. La conception des nouveaux ouvrages et les conditions techniques nécessaires à leur exploitation intéressent à divers égards la commune de Massaguel, la commune de Verdalle et le Syndicat des eaux du Pas du Sant.

Conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L52-14 ainsi qu'au vu de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république (NOTRe). Il est proposé de transférer les compétences production et distribution de l'eau potable au Syndicat des eaux du Pas du Sant.

En effet, considérant qu'au regard des enjeux du territoire, des besoins de mutualisation des moyens techniques, humains et budgétaires et, afin de répondre aux exigences règlementaires, il est opportun pour notre service de procéder au transfert des compétences eau tel que défini au terme des articles L.2224-7 et L.2224-8 du CGCT à savoir le service assurant la production, la protection du ou des point(s) de prélèvement(s), du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine

En conséquence, Monsieur le Maire propose

- d'approuver le principe du transfert de la compétence eau potable au profit du Syndicat des eaux du Pas du Sant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Président du Syndicat des eaux du Pas du Sant pour définir les conditions de la poursuite de la mise en conformité physiques des périmètres de protection en cours et obtenir les conditions techniques et financières du transfert du service auprès dudit Syndicat

7) Participation rénovation chenil

Monsieur le Maire explique que la commune adhère au chenil de Mazamet depuis deux ans. Un projet de rénovation du chenil est encours de réflexion, le montant des travaux s'élèveraient à 244 226 € soit 7€ par habitants: la participation de la commune de Massaguel s'élèverait à environ 3 000 €.

Le conseil municipal, après discussion, donne un avis favorable.

8) Columbarium

Mme GLEIZES informe le conseil que l'entreprise doit couler la dalle en juillet et que le monument serait mis en place courant octobre.

9) Délibération création d'un poste

Monsieur le maire informe le conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet soit. 15.5/35ème pour une secrétaire de mairie à compter du 01 septembre 2019

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C suivants la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

4 - D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette action.

10) Délibération validation tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service et des propositions d'avancements de grade pour l'année 2019, de modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le tableau des effectifs tel que présenté, - accepte les mouvements de création, modification et suppression de poste,

- dit que les crédits nécessaires au financement des postes pourvus seront inscrits au budget de l'exercice 2019 Décisions prises à l'unanimité.

11) Création d'une Régie

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une régie pour la location des salles, photocopies et fax sera mise en place à partir du 1 septembre et explique les démarches à suivre selon les indications de Mr. le Trésorier.

12) Tickets cantine

Monsieur le maire, profitant de la création d'une régie, suggère aux membres du conseil de réfléchir au système de tickets pour la cantine.

Le Conseil Municipal, décide de prendre un temps de réflexion et d'aborder le sujet au prochain conseil pour une éventuelle réalisation en janvier 2020.

13) Réunion restructuration des perceptions du Tarn

Monsieur le maire informe les membres du conseil des différents points évoqués lors de la réunion entre les services fiscaux et les élus de la communauté de communes.

- Réseau de proximité : accessibilité, viabilité, adaptabilité (contact public)
- Point de contact un jour par semaine; distance maxi 30 minutes du lieu d'habitation
- Accueil dans les MSA, maison de service au public

Point d'accueil de Puylaurens

1 conseiller deux ½ journée par semaine

Point d'accueil de Dourgne

1 conseiller une ½ journée par semaine

14) Projet chaufferie bois

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'étude réalisée par la société ATHEMIS sur le projet chaufferie bois.

La collectivité étudie la création d'une chaufferie biomasse desservant les bâtiments communaux et ainsi substituer une énergie renouvelable aux combustibles fossiles actuellement utilisés.

Les membres du conseil étudieront le rapport réalisé par ATHEMIS et prendront une décision lors du prochain conseil municipal, afin de délibérer sur le montage financier et sur les demandes de

15) Compte rendu de réunion du bureau de la CCSA (5 septembre 2019)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les points traités lors la réunion au bureau CCSA du 5 septembre 2019 sont les suivants :

- Institutions et vie politique

Possible report du transfert de la compétence assainissement collectif au plus tard en 2026.

- Service enfance et jeunesse

Information sur le projet de rédaction et de mise en place de la convention territoriale globale avec la CAF d'ici fin 2019.

- Finances locales, répartition du FPIC

Par délibération, le conseil a adopté la répartition de droit commun pour 2019 du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et Communales.

Les montants étant à présent connus, la répartition par commune sera présentée lors du prochain conseil
Commune de Massaguel : 6319 €

16) Questions diverses

Monsieur le maire communique quelques informations aux membres du conseil :

1- les travaux pour le colombarium seront finis courant octobre

2- il y aura un recensement de la population en 2020.

3- l'ONF va mettre en vente une coupe de bois appartenant à la commune de Massaguel

5- la prime RIFSEEP sera mise en place pour l'ensemble des employés de la commune au mois de septembre 2019

INFO Environnement

Le verre se trie partout et se recycle à l'infini



Tristes constatations du SIPOM de Revel qui assure la collecte du verre sur le territoire : après analyse des ordures ménagères, il y a encore trop de verre dans celles-ci : pots de yaourts en verre, flacon de vernis à ongles, flacon de parfum..... une bouteille en verre sur trois mises sur le marché s'y trouve.

Une bouteille de 75cl égale 300g de verre. Sur ce territoire, ce sont 330 tonnes de trop dans les ordures et qui pèsent lourd dans la facture. C'est beaucoup trop.

Chacun est un premier maillon de la chaîne du recyclage et doit prendre conscience qu'en réalisant rigoureusement le geste de pré-tri, le verre d'emballage sera recyclé à 100% et à l'infini.

Le verre est transformé en calcin, fondu et redonne une pâte de verre. Aussi est-il redit : « Pensons aux économies d'énergie et à la préservation des ressources naturelles sans oublier les éboueurs pour lesquels la présence de verre dans les poubelles peut être dangereuse ».

Le SIPOM remercie toutes les personnes qui ont adopté le «geste verre » permettant de collecter plus de 1000 tonnes par an dans les colonnes à verre.

Que peut-on mettre dans les conteneurs à verre ? **Tout le verre d'emballage, bouteilles, flacons, bocaux et pots, flacons de parfum.**

Si vous souhaitez des éléments complémentaires, n'hésitez pas à contacter le SIPOM au 05.62.71.32.96 ou www.sipom.fr.



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Depuis plus de vingt ans, la MJC de Massaguel propose des cours de yoga. Corentin Bostaille a repris le flambeau depuis deux ans avec des cours de natha yoga, une méthode originale qui allie postures, souffles et pratiques d'énergie pour agir en profondeur sur toutes les dimensions de l'être. Cette année, Corentin ouvre un nouveau cours de yoga sur chaise, une approche douce et adaptée où chacun peut cultiver bien-être physique et calme mental. Deux cours

d'essai gratuits sont proposés. Les cours de yoga ont lieu le mardi, de 19 h 15 à 20 h 30, et le vendredi, de 10 h 30 à 11 h 45 ; le yoga sur chaise le jeudi, de 10 h 30 à 11 h 30 (aussi le mardi, de 10 h 45 à 11 h 45, à Saint-Affrique-les-Montagnes). Corentin Bostaille est professeur diplômé de la Fédération française de yoga, joignable au 06 11 62 03 93, natha.yoga.traditionnel@gmail.com, www.natha-yoga-traditionne



Du yoga sur chaise à la MJC

Relaxation méditative

La MJC de Massaguel propose, depuis bientôt 20 ans, des ateliers de yoga. Françoise Bastié est une des enseignantes et elle pratique une méthode qu'elle a adaptée et qu'elle nomme relaxation méditative. La base est le yoga de l'énergie, d'inspiration tibétaine, qui petit à petit par des enchaînements de mouvements pratiqués en douceur et en conscience apportent une détente en profondeur. On y apprend à mieux respirer, à se relier en conscience à la source universelle. Le

travail s'appuie sur les 7 chakras principaux sur les 5 éléments que sont la terre, l'eau, le feu, l'air et l'éther. Cette méthode est adaptée à tous et à tout âge en respectant son rythme et ses limites corporelles. Ce temps est bien plus qu'une pratique, c'est aussi un temps de convivialité, l'occasion de se rencontrer, de partager les aléas de la vie et de se soutenir. L'année s'est terminée par un petit repas. Les séances reprendront le mercredi 11 septembre, mêmes heures, pour une nouvelle saison. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Françoise au 06 85 49 46 79.

Les Aïnats et le Moyen Âge

Oyez ! Oyez ! Les Aïnats de Massaguel sont allés festoyer et ripayer comme au XIVe siècle. A Villerouge-Termenès, au restaurant médiéval du château La Rôtisserie (unique en Europe), ils ont dégusté des mets raffinés sur des tranches de pains en guise d'assiettes. Certains se sont habillés en costumes du Moyen Âge pour découvrir les goûts culinaires de cette époque. On mange avec les doigts, les mariages d'épices dominant, le vin est gouleyant et... on mange l'assiette ! Auparavant, visite de l'imposant château, l'un des plus beaux exemples d'architecture militaire médiévale. Premières données historiques au XIIIe siècle, il a été la possession du puissant archevêché de Narbonne jusqu'à la Révolution française.



Retour par Lagrasse, cité médiévale qui fut la capitale culturelle des Corbières. Célèbre pour son abbaye, la plus grande de l'Aude, et son village classé parmi les plus beaux villages de France, il compte aujourd'hui près de 600 habitants. Visite libre de l'abbaye par le groupe, puis retour à Massaguel vers 19 heures, après une journée bien remplie que les participants ne sont pas près d'oublier.

Programme de la rentrée

L'heure de la rentrée a sonné pour la MJC et les autres associations, dont voici les activités.

Chorale La Chanterelle : Répétitions les jeudis, à 20 heures. J. Martinez, tél. 05 63 50 36 72.

Volley loisirs : Tous les mardis, au gymnase. L.Vétillard, tél. 06 59 36 37 67.

Art floral : Création de composition florale. C. Séverac, tél. 05 63 50 85 64.

Yoga : Deux cours par semaine, accessible à tous. C. Bostaille, tél. 06 11 62 03 93. Nouveau ; le yoga sur chaise.

Relaxation méditative : Le mercredi, à 10 heures. F. Bastié, tél. 06 85 49 46 79.

Arts et loisirs créatifs : Exposition en début d'été. M.Guardiola, tél. 05 63 50 09 64.

Atelier mémoire : Avec des animatrices certifiées, tous les lundis, à 14 heures. V. Requis, tél. 05 63 74 75 59, et M.Cathala, tél. 05 63 50 80 92.

Tendre Oreille : Musique, concert, spectacle, théâtre. F.Prud'Hon, tél. 06 25 73 96 84, ou M.Guardiola, tél.06 77 08 30 32.

Troisième âge : Jeux de société, belote, voyages, repas, pétanque, marche F.Vasquez, tél. 05 63 50 31 81.

Castres-Massaguel Volley-ball : Entraînements, matchs championnat et coupe, tél. 05 63 71 19 46, site cmvb.net.

Les Amis du château de Massaguel : Tél. 05 63 50 32 21, site chateaudemassaguel.com

Patrimoine et préservation du Béal du Sant : F.Tillard, tél. 06 15 73 13 12.

Informations sur le site Internet de la mairie de Massaguel.

Les dimanches chez l'artiste

Tendre Oreille propose aux adultes et adolescents (à partir de 15 ans) 4 dimanches de pratique artistique, comme une plongée dans des univers de création différents .

De septembre à mars, vous pourrez, au gré de vos envies :

1 **Danser** à Graulhet Chez Patricia Ferrara **Dimanche 29 septembre 14h30 à 17h**

2 **Ecrire** à Verdalle Chez Hélène Marquès **Dimanche 1 er décembre**

Hélène vous fera entrer chez elle comme dans un théâtre d'objets, reflet de son parcours de comédienne.

Elle vous invitera à **manipuler les mots et les écrire, les tordre et les mettre en bouche.**

3 **Entrer dans le son** à Massaguel Chez Françoise Prud'hon **Dimanche 19 janvier 2020**

Elle vous proposera de **caresser le cristal Baschet pour en jouer** en écho à du vocabulaire musical entendu comme poésie.

4 **Partager** dans un lieu surprise les traces de ces temps de création et une collation où chacun aura contribué à volonté !

Dimanche 15 mars 2020 (RdV 14h30)

Une après midi de 14h30 à 17h : 20€; (15 € étudiants)

Inscriptions nécessaires (places limitées) : tendreoreille@gmail.com

Renseignements: 06 25 73 96 84 page facebook tendre oreille

